

2019

Paule

bulletin d'informations municipales



SOMMAIRE

Le mot du Maire	2
Elections municipales	4
Budget 2019	6
Les travaux et investissements 2019.....	7
L'actualité du regroupement scolaire intercommunal - Année 2019-2020	9
Politique en faveur des jeunes Paulois	10
Infos	12
Calendrier des fêtes 2020	20
Associations Pauloises	20
Etat civil année 2019	22
Quoi de neuf à la CCKB en 2019	23
Vie communale : rétrospective 2019	24

*Toute la population
est cordialement invitée
à la cérémonie des vœux
vendredi 10 janvier 2020
à partir de 19h30
à la salle polyvalente*

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE



La mairie est ouverte de :

- 8h à 12h et de 13h30 à 17h30 du lundi au vendredi
- le vendredi elle ferme à 17h et le mercredi elle est fermée l'après-midi.

☎ 02 96 29 64 09 - Fax : 02 96 29 84 66
Courriel : mairie.paule@wanadoo.fr
Site internet : paulecommunedebretagne.fr

Permanences du Maire, Patrick Lijeour :

- tous les matins de 9h00 à 11h30,
- le soir et le samedi matin sur rendez-vous.

Permanences des Adjoints :

- M. Yves Le Guern
Le jeudi matin de 10h30 à 12h
- Mme Anne-Françoise Le Guennec
Le jeudi matin de 10h30 à 12h
- M. Yves Le Roux
Le jeudi matin de 10h30 à 12h

Le bulletin sera consultable en ligne à partir du 10 janvier 2020 : paulecommunedebretagne.fr

Conception et impression RefiletExpression.fr

Le Mot du Maire



Lorsque vous lirez ce bulletin, nous serons à quelques encablures des élections municipales prévues les 15 et 22 mars prochains. Par notre vote, nous désignerons l'équipe municipale qui présidera aux destinées de la commune, échelon de base de notre organisation territoriale, pendant les six années à venir. Contrairement à certaines allégations, la commune est très présente dans notre vie quotidienne et en est un acteur essentiel.

En effet, son domaine d'intervention est très vaste. Outre la gestion de son domaine public, elle sert d'intermédiaire entre les administrations et les citoyens. Dans le bulletin, une page plus détaillée est consacrée aux élections municipales et aux attributions des élus.

Pour ce qui me concerne, j'ai décidé de ne pas solliciter un 4ème mandat, après 19 années consécutives de présence sur l'espace public en tant que Maire, précédé d'un mandat de conseiller municipal sous la mandature d'Yvonne Cougard. Deux axes de réflexion ont sous-tendu une décision mûrement réfléchie : le premier s'appuie sur un principe de réalité à savoir qu'il y a un temps pour tout et qu'il est important de savoir tourner une page. Le deuxième, corollaire du premier, est que le renouvellement des élus en responsabilité répond, de mon point de vue, à une oxygénation salubre pour notre démocratie : être Maire, c'est accepter l'idée que l'on est de passage dans la fonction. D'autres poursuivront le travail avec toujours le même cap, en tout cas c'est mon vœu : la prévalence de l'intérêt général sur l'intérêt particulier.

« **Tout nous oppose sauf l'essentiel** ». Je reprendrai volontiers cette citation attribuée à deux hommes politiques, aux convictions diamétralement opposées, pour illustrer la méthodologie qui m'a animée au cours de mes trois mandats. L'important est de savoir où se situe « l'essentiel » : co-construire des projets pour améliorer le quotidien des habitants, maintenir des services publics dont l'école, être au service des administrés avant toute autre considération, défendre les intérêts de la collectivité dans les instances supra-communales... sont quelques-uns des principes constitutifs de « l'essentiel » qui doivent être au cœur des préoccupations des élus.

Les élus des trois conseils municipaux successifs ont contribué à moderniser la commune. Un projet abouti est toujours le fruit d'une réflexion collective. Pour mémoire, je citerai quelques réalisa-

tions :

- La rénovation de la mairie en 2004 pour la rendre accessible aux personnes en situation de handicap ;
- L'aire multisports en 2005 ;
- La réalisation du lotissement de Kéristen Vian et l'extension du réseau d'assainissement collectif sur le secteur de Croas Ty Névez en 2007-2008 ;
- La rénovation de l'école en 2014 en raison de sa grande vétusté, menace pour la sécurité des élèves ;
- La première tranche d'aménagement du bourg en 2018-2019 ;
- Et les programmes de voirie successifs pour un montant considérable de 1 820 000 € hors aménagement du bourg...

Concernant la voirie, chacun est en droit de penser que tout n'a pas été fait pour l'entretien de la route qui dessert sa maison ou son exploitation. Certaines communes, dont le réseau routier est bien inférieur en kilométrage à celui de Paule, ont investi quasi exclusivement dans leur programme « voirie » au détriment d'autres investissements.

Conséquence :

Une lente érosion du nombre d'habitants et donc des dotations financières.

Pourquoi ?

Lorsque de nouveaux habitants envisagent de s'installer sur la commune, inmanquablement les questions posées tournent autour des services : l'école, les dispositifs pour garder leurs enfants, le débit internet, les installations existantes. Jamais la voirie ! Or lorsqu'on est en responsabilité, on se doit d'avoir une vision globale des investissements qui rendent la commune attractive. Ignorer cette réalité, c'est courir le risque d'une baisse de population.

Les gouvernements successifs ont réduit les financements des collectivités locales. Quant au département, il a carrément supprimé son aide financière affectée à l'entretien de la voirie pour les communes de moins de mille habitants, l'intégrant dans une enveloppe globale « Contrat de territoires ».

Seul le maintien ou mieux l'augmentation du nombre d'habitants peuvent atténuer la baisse des dotations... qui permettent quand même d'investir dans la voirie. Heureusement depuis 1999, Paule a connu une hausse de 9,8% de sa population.

L'autofinancement, des emprunts raisonnables et une gestion financière rigoureuse ont permis de réaliser l'ensemble des investissements. 40% des emprunts arriveront à terme en 2022. Le calendrier de montage et de bouclage d'un projet est d'environ deux ans. L'équipe municipale de 2020-2026 peut donc envisager les prochains investissements de manière sereine. Le vrai sujet d'interrogation sera sans doute la rareté de l'argent public pour accompagner les futurs projets.

Dans une période en perpétuelle évolution, quel

sera l'avenir des communes rurales ? Quelle sera leur place au sein de l'intercommunalité ? Faut-il, comme le préconisent certains, modifier le périmètre des intercommunalités du Centre-Bretagne et les regrouper en une seule entité ? Avec quels services à la population ? Sous quelles conditions financières ? Quel sera le poids décisionnel des petites communes, leur représentativité ? Telles seront les questions qui ne manqueront pas d'être abordées lors de la future campagne électorale et au-delà, lorsque les futures équipes municipales auront à se saisir de l'ensemble de ces sujets.

Elus, personnel communal, Présidents d'associations et bénévoles, acteurs économiques, habitants constituent un microcosme vivant en interaction, chacun jouant sa partition en harmonie avec les autres :

- Les élus donnent de leur temps pour répondre à la nécessaire modernisation de la collectivité, soucieux du bon usage des deniers publics malgré les contraintes financières imposées aux communes. Je les remercie pour la qualité des débats, leur enthousiasme et la courtoisie qu'ils m'ont toujours manifesté au sein de cette assemblée.

- Le personnel communal, sous l'autorité de la responsable administrative, assure des missions de service public multiformes parfois ingrates. Etre au service de la population constitue leur cœur de métier. Par leur travail au quotidien, ils participent au bien-vivre des administrés. Qu'ils en soient grandement remerciés.

- Le dynamisme du monde associatif n'est plus à démontrer. Par leurs animations, les associations contribuent d'une part, à favoriser l'intégration des nouveaux habitants et d'autre part à créer du lien social, antidote à l'isolement. Que les Présidents et Présidentes ainsi que les bénévoles adhérents ou non soient remerciés pour leur investissement et l'image valorisante qu'ils donnent de notre commune.

- Je souhaite la bienvenue aux nouveaux habitants que je n'ai pas encore eu le plaisir de saluer.

- Enfin, toute ma gratitude à l'ensemble des acteurs économiques, agriculteurs, artisans, commerçants et tous les porteurs de projets qui font le pari d'investir et de faire vivre un territoire rural.

Je voudrais remercier chaleureusement, collectivement et individuellement, la grande majorité des Pauloises et Paulois qui m'ont accordé leur confiance et leur sympathie durant toutes ces années.

Une nouvelle année commence : gageons qu'elle permette à chacun d'entre vous la réalisation de ses projets qu'ils soient modestes ou ambitieux.

Au nom de toute l'équipe municipale, du personnel communal, je vous souhaite, ainsi qu'à vos proches mes meilleurs vœux pour l'année 2020.

Bien sincèrement
Patrick LIJEOUR, Maire de Paule



Qui est concerné ?

Tous les électeurs sont appelés aux urnes, que ce soit en métropole ou en outre-mer. Pour pouvoir voter, il faut être âgé de 18 ans et être inscrit sur les listes électorales de sa commune.

Les nouveaux habitants pourront s'inscrire sur les listes électorales jusqu'au 7 février 2020.

Quelles sont les conditions pour être éligible ?

Pour briguer un siège de conseiller municipal ou de Maire, il faut être électeur de la commune concernée ou y payer des impôts. Les ressortissants de l'Union Européenne peuvent participer au scrutin et même être élus conseiller municipal. En revanche, la Constitution Française précise qu'ils ne peuvent devenir ni Maire, ni adjoint. 9 autres pays appliquent des dispositions similaires. Ils sont inscrits sur une liste électorale complémentaire.

A compter du retrait effectif du Royaume-Uni hors de l'Union Européenne, les ressortissants britanniques résidant en France ne pourront plus participer à l'élection des représentants de la France au Parlement européen ni aux élections municipales. La condition de nationalité (être ressortissant d'un Etat membre de l'Union européenne) prévue par l'article 2-1 de la loi du 7 juillet 1977 relative à l'élection des représentants au Parlement européen et l'article L.O. 227-1 pour les élections municipales ne sera en effet plus remplie et les ressortissants britanniques perdront donc leur droit de vote pour ces scrutins.

Dans la majorité des cas, le chef de file de la liste qui remporte l'élection est élu Maire.

Le nombre de conseillers municipaux dépend de la taille de la commune : à Paule, le conseil municipal est composé de 15 élus.

Le candidat doit remplir les conditions suivantes :

- être français ou ressortissant d'un État membre de l'Union Européenne,
- être électeur et âgé d'au moins 18 ans au 1er janvier de l'année d'élection,
- ne pas être privé de ses droits civiques.

Les conseillers municipaux sont élus (pour un mandat de 6 ans) au suffrage universel direct par les électeurs inscrits sur les listes électorales.

Le mode de scrutin pour l'élection des conseillers municipaux dépend du nombre d'habitants de la commune.

Dans les communes de moins de 1 000 habitants, le scrutin est majoritaire, plurinominal, à deux tours.

Les candidats peuvent présenter une candidature isolée ou groupée. En cas de candidatures groupées, un même bulletin de vote comprend les noms de plusieurs candidats. Les électeurs ont la possibilité de rayer des noms (c'est le panachage). Dans tous les cas, les suffrages sont comptabilisés individuellement.

Une déclaration de candidature est obligatoire quelle que soit la taille de la commune. La candidature au seul second tour est possible, mais uniquement dans l'hypothèse où le nombre de candidats au premier tour est inférieur au nombre de sièges à pourvoir.

Obtiennent un siège au conseil municipal au premier tour les candidats remplissant une double condition : avoir obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés et recueilli au moins un quart des voix des électeurs inscrits.

Pour les sièges restant à pourvoir, un second tour est organisé : l'élection a lieu à la majorité relative, quel que soit le nombre de votants. Les candidats obtenant le plus grand nombre de voix sont élus. Si plusieurs candidats obtiennent le même nombre de suffrages, c'est le plus âgé qui est élu.

Dans les communes de moins de 1 000 habitants, les conseillers communautaires (qui représentent leurs communes au conseil de l'établissement public de coopération) sont désignés «dans l'ordre du tableau» (Maire, premier adjoint, deuxième adjoint...).

Comment est élu le Maire ?

Contrairement à une idée reçue, les électeurs ne votent pas directement pour le Maire de leur commune. Ils élisent les membres du conseil municipal, lesquels désignent dans un second temps le Maire et ses adjoints, au scrutin secret lors de la première réunion du conseil suivant les élections municipales.

Quelles sont les fonctions d'un Maire ?

Dans les communes, l'État ne délègue pas de représentants dotés de compétences générales, à l'instar des Préfets dans les départements et les régions.

Le Maire bénéficie d'une "double casquette" : il est à la fois agent de l'État et il agit au nom de la commune en tant que collectivité territoriale.

En tant qu'agent de l'État, sous l'autorité du Préfet, le Maire remplit des fonctions administratives dont notamment :

- la publication des lois et règlements ;
- l'organisation des élections ;
- la légalisation des signatures.

Sous l'autorité du Procureur de la République, il exerce des fonctions dans le domaine judiciaire : il est Officier d'Etat Civil et Officier de Police Judiciaire.

En tant qu'agent exécutif de la commune :

- Le Maire est chargé de l'exécution des décisions du conseil municipal et agit sous contrôle de ce dernier. Il représente la commune en justice, passe les marchés, signe des contrats, prépare le budget, gère le patrimoine communal.
- Il exerce des compétences déléguées par le conseil municipal et doit alors lui rendre compte de ses actes. Les délégations portent sur des domaines très divers (affectation des propriétés communales, réalisation des emprunts, création de classes dans les écoles, action en justice...) et sont révocables à tout moment. La loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales autorise le Maire à subdéléguer, à un adjoint ou un conseiller municipal, les attributions qui lui ont été confiées par délégation.

- Le Maire est titulaire de pouvoirs propres. En matière de police administrative, il est chargé de maintenir l'ordre public, défini dans le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) comme le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publique. Il s'agit également de polices spéciales (baignade, circulation...).
- Le Maire est aussi le chef de l'administration communale. Il est le supérieur hiérarchique des agents de la commune et dispose d'un pouvoir d'organisation des services.

Quel est le rôle du conseil municipal ?

Le conseil municipal, dont les membres sont élus au suffrage universel direct lors des élections municipales, représente les habitants. Ses attributions sont très larges depuis la grande loi municipale de 1884, qui le charge de régler "par ses délibérations les affaires de la commune". Cette compétence s'étend à de nombreux domaines. Le conseil municipal donne son avis toutes les fois qu'il est requis par les textes ou par le représentant de l'État.

Il émet des vœux sur tous les sujets d'intérêt local, il vote le budget, approuve le compte administratif (budget exécuté), il est compétent pour créer et supprimer des services publics municipaux, pour décider des travaux, pour gérer le patrimoine communal, pour accorder des aides favorisant le développement économique...

Le conseil exerce ses compétences en adoptant des délibérations. Ce terme désigne ici les mesures votées. Il peut former des commissions disposant d'un pouvoir d'étude des dossiers.

Le conseil municipal doit se réunir au moins une fois par trimestre et l'ordre du jour est fixé par le Maire. Les réunions du conseil municipal sont publiques sauf si l'assemblée décide le huis clos, ou si le Maire exerce son pouvoir de "police des séances", notamment en cas d'agitation, et restreint l'accès du public aux débats.

En cas de dysfonctionnement grave, le conseil municipal peut être dissous par décret en conseil des ministres.

Le Budget primitif 2019

Le Budget primitif 2019



Le budget primitif de la commune est l'acte par lequel le conseil municipal **prévoit** et **autorise** les recettes et les dépenses de l'exercice.

Il a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- de contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt ;
- de mobiliser des subventions auprès de l'Etat, du Conseil Départemental et de la Région chaque fois que possible.

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget de notre commune. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), de l'autre, la section d'investissement qui concerne essentiellement les grands projets, l'amélioration des équipements et le remboursement du capital de la

dette. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme.

Malgré les contraintes financières imposées par l'Etat depuis de nombreuses années, la réalisation échelonnée des investissements permet de maintenir une situation financière saine de la collectivité et ainsi poursuivre son développement pour le bien-être de tous les Paulois.

L'adoption du budget est un acte fondamental de la gestion communale : à travers lui se concrétisent les choix et les orientations des élus municipaux.

Comme en 2018, le budget communal 2019 a été élaboré sans augmentation des taux d'imposition.

Le budget général est complété par des budgets annexes : assainissement collectif, Centre Communal d'Action Sociale, lotissement de Kéristen Vian.

Le budget primitif a été voté le 9 avril 2019.

FONCTIONNEMENT

DEPENSES		RECETTES	
Charges à caractère général	137 920	Atténuation des charges	2 180
Charges du personnel	198 606,62	Produits des services	16 500
Atténuation de produits	0	Contributions directes et taxes	235 422
Autres charges gestion courante	63 050	Dotations et participations (DGF)	241 854
Charges financières (intérêt de la dette)	20 862,38	Autres produits gestion courante	21 000
Amortissement	727	Produits exceptionnels	1 210
Autofinancement	97 000		
TOTAL	518 166	TOTAL	518 166

INVESTISSEMENT

DEPENSES		RECETTES	
Travaux 2019	474 332,57	Autofinancement	97 000
Remboursement capital emprunts	76 819,85	FCTVA	13 912
Opérations financières	26 224,94	Amortissements	727
		Opérations financières	327 435,36
		Subventions travaux	138 303
TOTAL	577 377,36	TOTAL	577 377,36

Taux et contributions directes

L'année 2019 a connu son lot de questionnements sur la fiscalité locale et en particulier sur les conséquences pour les collectivités de l'exonération de la taxe d'habitation et les éventuelles répercussions sur les habitants. Toutefois, le conseil municipal a décidé de maintenir les taux d'imposition qui restent inchangés depuis plusieurs années :

	Taux	Produit Année 2016	Produit Année 2017	Produit Année 2018	Produit Année 2019
Taxe d'habitation	10,61 %	53 199	48 689	50 567	53 867
Foncier bâti	17,17 %	54 051	54 755	56 386	58 258
Foncier non bâti	51,78 %	67 262	67 521	68 401	69 955
	Total en €	174 512	170 965	175 354	182 082

En revanche, les bases d'imposition, auxquelles sont appliqués les taux votés par la commune, sont fixées chaque année par le Ministère des Finances.

Les Travaux et Investissements de l'année 2019

Voirie communale

L'entreprise PIGEON d'Hennebont a été retenue par le groupement de commandes cantonal pour la réalisation des travaux de voirie 2019.
Montant du Marché : **23 866.20 € TTC**

Les voies communales suivantes ont été refaites :

- Kerhouarn (181 m)
- Lotissement Voie Nouvelle (800 m²)

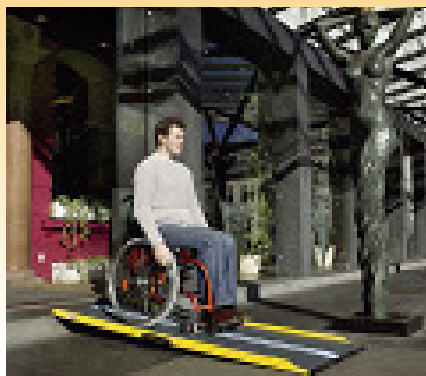
Les travaux de point à temps sur différentes voies communales ont été confiés à l'entreprise TP PHILIPPE de Lanester pour un montant de **4 932 € TTC**

Acquisition de matériel

- Un broyeur d'accotements d'occasion Norémat
- Le remplacement d'un ordinateur à l'école
- Le remplacement du photocopieur de la mairie
- L'acquisition d'un groupe électrogène

Coût total de ces investissements : **9 723.50 € TTC**

Accessibilité des bâtiments publics



En 2015, le conseil municipal avait approuvé l'Agenda d'Accessibilité Programmée des bâtiments publics. La mise en accessibilité des bâtiments communaux avait été échelonnée sur 6 ans compte tenu de la complexité de la mise en œuvre et des coûts.

Yann JONDOT, Maire de Langoëlan (Morbihan), est à l'initiative d'une Charte d'engagement dans une démarche expérimentale d'accessibilité en Côtes d'Armor. Le conseil municipal, dans sa séance du 2 juillet 2019, a autorisé le Maire à la signer.

Dans l'attente de la mise en conformité de tous les bâtiments publics, souvent reportée par faute de moyens, cette charte permet à chaque commune de pouvoir s'engager pleinement dans une démarche de mise en accessibilité de tous les équipements publics par des moyens simples, concrets, pragmatiques et peu onéreux comme par exemple l'acquisition d'une rampe d'accès amovible.

La commune a accepté le devis d'un montant de 1 112 €, proposé par la Société Breizh Access Solution de Pluneret (Morbihan) pour l'acquisition d'une rampe d'accès amovible de 1m65 en fibre de verre et carbone. Elle permettra l'accès aux 2 chapelles de Saint-Eloi et Lansalaün et aux autres bâtiments publics si besoin. Elle est disponible à la mairie et pourra être empruntée par les habitants de la commune qui en feront la demande.

L'achèvement de la 1ère tranche de l'aménagement du bourg

Comme nous l'avons indiqué dans le bulletin 2018, la première tranche de l'aménagement du bourg a concerné les rues de l'École et de Bellevue ainsi que les 4 entrées du bourg. Ces travaux sont désormais achevés.

La création de 3 plateaux surélevés et d'écluses ont permis d'atteindre les objectifs que nous nous étions fixés à savoir, la réduction de la vitesse des véhicules qui circulent sur ces voies.



Suite à ces aménagements, nous avons constaté une utilisation d'un "itinéraire malin" par les usagers qui évitent ainsi les dispositifs de ralentissements réalisés dans le cadre des travaux. En effet, la rue Kéristen Vian, initialement itinéraire de déviation pendant la durée des travaux d'aménagement de la rue de l'École, est utilisée par des usagers qui pensent gagner du temps sur leur trajet.



Plusieurs scénarii ont été étudiés afin de "dissuader" les usagers d'utiliser cet "itinéraire malin" (création d'un sens unique de circulation, réserver l'accès de la rue aux riverains...)

Compte tenu de la configuration des lieux, il a été retenu l'installation d'un ralentisseur de type "dos d'âne". Ce dispositif, placé près de l'entrée du lotissement de Kéristen Vian, devrait contribuer à la sécurisation de cette rue.

Coût total de la 1ère tranche de l'aménagement du bourg : 377 547 € HT soit 453 056.40 € TTC

Subventions attribuées :

- Etat (DETR) : 92 750 €
- Département (contrat de territoire) : 65 000 €

L'actualité du **Regroupement scolaire intercommunal** - Année scolaire 2019-2020



Actuellement, 50 élèves sont scolarisés au RPI. L'équipe enseignante a été renouvelée dans son intégralité.

23 élèves à Paule :

- Enseignante : Elisa LE LAY : CE1 : 6 - CE2 : 3 - CM1 : 3 - CM2 : 11

27 élèves à Plévin :

- Enseignante : Anna MARTINEZ : TPS : 2 - MS : 8 - GS : 9 - CP : 8

Mme Céline Corfdyr, est nommée sur le poste expérimental « accompagnement ruralité ». Elle assure la direction du R.P.I.. Son action sera consacrée principalement au soutien des apprentissages fondamentaux pour les écoles de Paule, Plévin et Le Moustoir.

De plus, une quotité de son poste (20 %) sera consacrée pour les communes de Paule, Plévin, Le Moustoir et Glomel au développement de la culture artistique et scientifique, le webradio inter écoles avec comme partenaire la société SAOO-TI qui est basée à Lannion.

La loi pour une École de la confiance a été promulguée au Journal Officiel le 28 juillet 2019. L'instruction obligatoire à 3 ans consacre, d'une part, l'importance pédagogique de l'école maternelle dans le système éducatif français et renforce, d'autre part, le rôle décisif de l'enseignement pré-élémentaire dans la réduction des inégalités dès le plus jeune âge.

Tarif repas année scolaire 2019-2020

- Enfant : 2.96 €
- Adulte : 5.30 €

Si votre enfant est malade, vous devez impérativement avertir l'école au 02.96.29.80.32 ou la cantine scolaire au 02.96.24.32.89

En complément et en support des apprentissages fondamentaux, plusieurs projets pédagogiques sont au menu de l'année scolaire 2019-2020 :

- Les abeilles et la biodiversité, au printemps en partenariat avec l'association Cicindèle de Kergrist-Moëlou.
- Les rencontres sportives avec d'autres écoles du canton.
- Le cinéma dans le cadre du programme « Ecole et Cinéma ». Trois séances sont prévues au Ciné-Breiz à Rostrenen pour les élèves de Paule et une séance pour les élèves scolarisés à Plévin au Grand Bleu à Carhaix.
- Deux professeurs de musique interviendront de janvier à avril.
- Une fois par mois, seront servis des petits déjeuners complets et équilibrés dans l'école, à l'arrivée des élèves le matin, en partenariat avec les communes. Un volet éducatif accompagne cette distribution afin d'apporter aux élèves une éducation à l'alimentation permettant de développer un projet pédagogique et éducatif.
- Et le projet-phare : le **WEBRADIO**

Il s'agit d'une expérience pédagogique innovante et expérimentale (la seule à ce jour dans la circonscription) portée par l'Education Nationale, en partenariat avec la CCKB et la start-up SAOO-TI basée à Lannion. Le cœur de la démarche :

- sélectionner un thème d'étude,
- l'écrire,
- l'oraliser,
- l'enregistrer en vue d'une diffusion.

L'objectif de ce projet est de permettre la réalisation d'un ou plusieurs reportages autour d'un ou plusieurs thèmes. Les chroniques seront enregistrées sous forme numérique, le « podcast ». Les émissions pourront être réécoutées à la demande sur internet.



Rappel pour les parents souhaitant inscrire leurs enfants au RPI :

Les inscriptions sont enregistrées à la mairie de votre commune, en partenariat avec le Directeur ou la Directrice de l'école fréquentée par votre enfant.

Comment s'organise le transport ?

Une navette assure le transport entre les écoles de Paule et Plévin. Le transport est confié à la société Transdev Cat de Carhaix.

La commune de Paule met à disposition des familles un transport scolaire communal :

L'enfant est pris en charge le matin à son domicile et reconduit le soir. Plusieurs formules de transport sont possibles. N'hésitez pas à contacter la mairie.

A partir de 7h45, votre enfant peut être accueilli à l'école où diverses activités ludiques et artistiques lui sont proposées.

En complémentarité, la garderie à l'école de Plévin accueille les enfants des 2 écoles de 7h30 à 9h et de 16h30 à 18h30.

Politique en **Faveur des jeunes Paulois**

Rappel des aides accordées par la commune (Pour tout renseignement relatif au versement de ces aides, contactez la mairie).

> VOYAGES PÉDAGOGIQUES

Versement d'une participation de 5 € par nuitée aux élèves domiciliés à Paule et scolarisés en primaire ou en collège qui participent aux voyages pédagogiques. L'aide est versée directement aux familles sur présentation d'un justificatif par l'établissement scolaire.

> PARTICIPATION VERSÉE AUX ASSOCIATIONS QUI ACCUEILLENT LES ENFANTS DE PAULE POUR DES ACTIVITÉS SPORTIVES OU CULTURELLES

Versement de 15 € par enfant. Ci-dessous la liste des associations qui ont bénéficié d'une aide en 2019 :

- Ecole de foot de l'A.S. La Montagne : 300 € + 200 € de subvention exceptionnelle pour l'organisation du tournoi de foot du 1er mai
- Ecole de foot de Maël-Carhaix : 45 €
- Dernières Cartouches de Carhaix : 45 €
- Carhaix Poher Gymnastique : 45 €

- Poney Club de Glomel : 60 €
- Carhaix Basket : 15 €
- Carhaix Natation : 15 €
- Club de Badminton de Rostrenen : 15 €

> PARTICIPATION A L'ÉCOLE DE MUSIQUE ET DE DANSE DU KREIZ-BREIZH

Versement de 20 € aux enfants de Paule qui fréquentent l'antenne de l'école de musique pendant une durée minimum de 2 trimestres. La demande est à déposer en mairie.

Les cours sont dispensés à la salle d'activités et à la salle polyvalente :

- **Chant** : vendredi 16h45 - 18h
- **Guitare** : mardi 17h00 - 21h
- **Théâtre** : mercredi 19h30 - 21h30

Afin de rendre la musique accessible à tous, la Communauté de Communes du Kreiz Breizh met gratuitement à disposition des élèves de l'école de moins de 26 ans un parc instrumental composé de 70 instruments. Ils peuvent profiter du prêt d'un instrument pour

une durée de 3 ans (contrat d'un an renouvelable 2 fois).

Le parc instrumental est composé de : violon, violoncelle, contrebasse, accordéon diatonique, accordéon chromatique, flûte traversière, flûte traditionnelle, trompette, saxophone, clarinette, xylophone, harpe celtique, biniou, bombarde.

Ecole de Musique et de Danse du Kreiz Breizh

6 rue Abbé Gibert 22110 Rostrenen

☎ 02 96 29 35 98



Fête tes 18 ans avec le Pass Culture ! 500 € offerts pour des activités culturelles !

Tu vas bientôt avoir 18 ans ou tu as encore 18 ans, alors le pass Culture est pour toi ! Bénéficie, pendant l'année de tes 18 ans, jusqu'à la veille de tes 19 ans, d'un crédit de 500 euros à utiliser via l'application pass Culture !

Mis en place par le Ministère de la Culture, au service du droit et de l'égalité d'accès à la culture, cet outil permettra de t'offrir des activités et de t'ouvrir à de nouvelles expériences culturelles.

Le pass Culture, c'est :

- une application web et mobile, téléchargeable gratuitement, qui t'invite à découvrir les possibilités culturelles et artistiques accessibles à proximité, grâce à un dispositif de géolocalisation,
- un crédit numérique de 500 € pour te com-

mander des offres et des biens culturels, du concert au théâtre en passant par le livre, la pratique artistique et les jeux vidéo.

Cette enveloppe de 500 €, à dépenser uniquement sur l'application pass Culture, te permettra d'accéder à diverses propositions culturelles :

- Sorties culturelles (théâtre, concert, festival, musée, exposition, cinéma, etc...)
- Pratiques artistiques (stages et ateliers de pratique, cours de musique, danse, théâtre, dessin, etc...)
- Rencontres (rencontre avec des artistes, découverte des métiers...)
- Biens matériels (CD, livres, DVD, instrument de musique, œuvre d'art...) jusqu'à une dépense maximale de 200 €
- Offres en ligne (musique en streaming, vidéo à la demande, presse en ligne, jeux vidéo en ligne...) jusqu'à une dépense maximale de 200 €.

Pour bénéficier de cet outil et de cette enveloppe, connecte-toi et inscris-toi sur : pass.culture.fr

Ton pass a une durée de validité d' 1 an à compter du jour où tu auras activé l'application.



Vous avez entre 18 et 25 ans ? Vous souhaitez trouver un métier et vous insérer dans l'emploi.

L'Établissement pour l'Insertion Dans l'Emploi (EPIDE) de Lanro-

dec situé entre Saint-Brieuc et Guingamp propose aux jeunes un accompagnement pour construire leur avenir professionnel. Formation rémunérée avec préparation au permis de conduire, sport, parcours civique et insertion pro-

fessionnelle, d'une durée moyenne de 8 mois.

Vous pouvez déposer votre candidature en ligne sur le site internet www.epide.fr (rubrique jeune / déposer ma candidature) ou contacter directement le chargé de recrutement au 02 96 32 67 15 / 06 33 83 75 12.

Possibilité de découvrir le dispositif EPIDE à l'occasion de réunion d'information collective dans les locaux suivie d'une visite de l'établissement. L'EPIDE est un établissement public national, **plus d'informations sur www.epide.fr.**

RECENSEMENT DE LA POPULATION



Prévu désormais tous les 5 ans, le recensement débutera le 16 janvier et durera jusqu'au 15 février 2020.

Nous vous informons que ce recensement a une incidence importante sur les finances de la commune, la dotation globale de fonctionnement versée par l'Etat étant calculée au prorata du nombre d'habitants.

Se faire recenser est un acte citoyen et obligatoire.

Il est possible de répondre au questionnaire sur internet via le site le-recensement-et-moi.fr, vos identifiants de connexion vous seront remis par l'agent recenseur.

Nous vous remercions de réserver le meilleur accueil à Christine GIBEY (photo ci-contre) recrutée pour effectuer les opérations de recensement.

INSCRIPTION SUR LA LISTE ELECTORALE



Les nouveaux Pauloils sont invités à s'inscrire sur la liste électorale en se présentant à la mairie munis d'une pièce d'identité ou du livret de famille et d'un justificatif de domicile.

La loi n° 2016-1048 du 1^{er} août 2016 a créé le Ré-

pertoire Electoral Unique (REU) qui est entrée en vigueur au 1er janvier 2019. Elle met fin au principe de la révision annuelle des listes électorales. Cette dernière sera dorénavant permanente et extraite du REU. **Désormais les électeurs pourront s'inscrire sur les listes électorales 6 semaines avant la date des élections.** En 2020, les élections municipales se dérouleront les 15 et 22 mars 2020, les électeurs pourront s'inscrire sur les listes électorales jusqu'au 7 février 2020. La date limite d'inscription au 31 décembre est par conséquent abrogée.

Les jeunes atteignant leur 18^{ème} anniversaire en 2019 sont, en principe, inscrits à la demande de l'INSEE. Toutefois, il leur est vivement conseillé de le vérifier en mairie avant le 7 février 2020.

NOUVELLES MODALITES DE TRAITEMENTS DES CARTES NATIONALES D'IDENTITE



Depuis le 1er décembre 2016, les modalités de délivrance des Cartes Nationales d'Identité (CNI) ont évolué. Comme pour les demandes de passeport, les usagers doivent effectuer leur demande dans une commune équipée d'un dispositif de prise d'empreintes digitales. **Les Pauloils doivent désormais se rendre à la mairie de Rostrenen sur rendez-vous (02.96.57.42.00)**

La carte nationale d'identité est valide 15 ans depuis le 1er janvier 2014. **Si votre carte d'identité a été délivrée entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013, la prolongation de 5 ans de la validité de votre carte est automatique.** Elle ne nécessite aucune démarche particulière. La date de validité inscrite sur le titre ne sera pas modifiée. Ces dispositions ne s'appliquent pas aux mineurs, la carte restant valable uniquement 10 ans.



ATTENTION ! Voyage à l'étranger : malgré l'information au niveau européen de ces nouvelles dispositions françaises, tous les pays n'acceptent pas une carte d'identité de plus de 10 ans. Si vous projetez de voyager avec votre carte nationale d'identité, il est recommandé de la renouveler en joignant obligatoirement une preuve du voyage (titre de transport, réservation auprès d'une agence de voyage...).

Autorisation de sortie du territoire des mineurs

Le rétablissement du régime des autorisations de sortie de territoire, dans le cadre de la loi n°2016-731 du 3 juin 2016, est mis en œuvre depuis le 15 janvier 2017.

L'autorisation sera établie par le biais d'un formulaire CERFA n° 15646*01 téléchargeable sur internet par le parent qui le complétera, l'imprimera et le signera directement. Le mineur voyagera ensuite muni de ce document et d'une copie de la pièce d'identité du titulaire de l'autorité parentale.

PACTE CIVIL DE SOLIDARITÉ - PACS

...Le PACS ne doit pas être traité à la légère !

Où ? Comment ?

Depuis le 2 novembre 2017, les personnes qui veulent conclure un PACS doivent le faire enregistrer en s'adressant :

- soit à l'officier d'état civil en mairie (lieu de leur résidence commune)
- soit à un notaire Les partenaires qui ont leur résidence commune à l'étranger doivent s'adresser au Consulat de France compétent.

Pièces à fournir :

- Convention de PACS (Convention personnalisée ou formulaire complété cerfa n° 15726*02) ;
- Déclaration conjointe d'un pacte civil de solidarité (formulaire cerfa n° 15725*02) et attestations sur l'honneur de non-parenté, non-alliance et résidence commune ;
- Acte de naissance (copie intégrale ou extrait avec filiation) de moins de 3 mois pour le partenaire français ou de moins de 6 mois pour le partenaire né à l'étranger ;
- Pièce d'identité en cours de validité (carte d'identité, passeport...).



Très important ! La succession n'étant pas automatique entre les partenaires pacsés, ceux qui souhaitent se déclarer mutuellement héritiers doivent donc le faire par

voie testamentaire. Il leur faut rédiger un testament auprès d'un notaire.

CARTE GRISE ET PERMIS DE CONDUIRE

Depuis le 1er novembre 2017, les démarches se font obligatoirement sur Internet. La demande par courrier n'est plus autorisée.

Toutes les préfectures et sous-préfectures ont fermé définitivement leurs guichets carte grise et permis de conduire.



- Pour la **carte grise**, un changement d'adresse, une déclaration de cession d'un véhicule ou une demande de carte devront se faire sur <https://immatriculation.ants.gouv.fr>. Concrètement, lors de l'achat d'un véhicule, le vendeur devra remplir sur ce site le certificat de cession. Il obtiendra alors un code qu'il devra communiquer à l'acheteur afin que celui-ci puisse faire établir sa nouvelle carte grise sur le site.
- Pour le **permis de conduire**, toute demande (vol, détérioration, expiration de la durée administrative de votre permis de conduire, prorogation poids lourd, changement d'état civil, extension du permis de conduire, premier permis de conduire) pourra se faire sur le site <https://permis-deconduire.ants.gouv.fr>



Un service est à votre disposition pour vous aider dans vos démarches liées aux cartes grises ou permis de conduire, à la Maison des Services Publics, Place de la Tour d'Auvergne, à Carhaix. Tél. 02 98 93 02 88

Horaires d'ouvertures :

- Lundi : 9h00 à 12h30 – 13h30 à 16h30
- Mardi : 9h00 à 12h30 – 13h30 à 16h30
- Mercredi : 9h00 à 12h30 – 13h30 à 16h30
- Jeudi : fermé au public
- Vendredi : 9h00 à 12h30 – 13h30 à 16h00

RECENSEMENT EN 2020 DES JEUNES NÉ(E)S EN 2003 POUR LA JOURNÉE DÉFENSE ET CITOYENNETÉ

Pourquoi ?

Cette démarche obligatoire déclenche la convocation à la **Journée Défense et Citoyenneté (JDC)**.

Quand ?

Tous les français ont l'obligation de se faire recenser entre la date à laquelle ils atteignent l'âge des 16 ans et la fin du troisième mois suivant.

Comment ?

Un jeune peut se faire recenser directement à la mairie de son domicile ; il doit présenter une pièce d'identité et le livret de famille.

Une fois recensé, le jeune obtient une **attestation de recensement** indispensable pour l'inscription à des concours ou examens soumis au contrôle de l'autorité publique. Environ un an après, il sera convoqué à la Journée Défense et Citoyenneté où il obtiendra un certificat de participation (ce lui-ci remplacera l'attestation de recensement).



HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MEDIATHÈQUE

Sur 100 m², la médiathèque met à disposition un fonds de 4 500 ouvrages enrichi chaque année par l'acquisition de nouveautés. Elle est abonnée à plusieurs revues que vous pouvez consulter sur place ou emprunter. C'est aussi un lieu d'accès à internet.



- Mercredi : 10h30 - 12h00 à 14h00 - 17h00
- Samedi : 10h30 - 12h00

TARIFS DES ABONNEMENTS ANNUELS :

Individuel : 5 € - Famille : 10 €
Occasionnel : 5 €

HORAIRES D'OUVERTURE DU RELAIS POSTE



Situé dans le commerce local tenu par Didier et Guylaine Pré, le Relais Poste est ouvert :

- du mardi au samedi : de 8h00 à 12h30 et de 16h00 à 20h00
- dimanche et jours fériés : de 8h30 à 12h30

Les prestations proposées sont les suivantes :

- Vente de timbres à usage courant
- Vente d'enveloppes « Prêt-à-Poster »
- Vente d'emballages colissimo
- Pesée des lettres et colis
- Dépôt des lettres et colis
- Envoi et retrait des recommandés
- Retrait sur CCP à hauteur de 150 € par semaine

ATTENTION : La levée du courrier (boîte située près de l'ancienne poste) a lieu à 13h du lundi au vendredi.

PERMANENCES DIVERSES

SOLIHA (aides à l'habitat) : 1^{er} mardi du mois de 10h à 12h - Cité Administrative à Rostrenen
☎ 02.96.62.22.00

Assistantes sociales : Cité Administrative à Rostrenen ☎ 02.96.57.44.00

CAF : sur rendez-vous à la maison de l'enfance de Rostrenen ☎ 0810.25.22.10

CRESUS : aide aux personnes et aux familles endettées ou exclues bancaires : Cité Administrative à Rostrenen sur rendez-vous tous les jeudis 9 h à 12h ☎ 06.15.86.66.94

ADIL : infos logement, bail, loyer etc... : 1^{er} mardi du mois de 14h à 17h - Cité Administrative à Rostrenen ☎ 02.96.61.50.46

CARSAT : ☎ 3960 - Pas de permanence rdv par téléphone ou courrier.

CDAD 22 : conseils pour toute difficulté administrative ou juridique : 1^{er} mercredi du mois de 9h à 12h - Cité administrative à Rostrenen - sans rendez-vous.

NOUVEAU SERVICE A LA POSTE DE MAEL-CARRHAIX

Un guichet unique de proximité en milieu rural
La Maison de services au public de Maël-Carraix vous permet d'effectuer de nombreuses démarches, vous oriente vers les bons interlocuteurs et vous évite ainsi des déplacements. Ce service est gratuit dans un espace confi-

dentiel dédié et est également accessible aux personnes à mobilité réduite. Grâce à un accès à internet en wi-fi et à un équipement bureautique (un ordinateur, une tablette, une imprimante et un scanner) mis à votre disposition gratuitement et en libre-service, vous pouvez effectuer vos démarches seul ou avec l'appui du chargé de clientèle.

Coraline Raud, chargée d'accompagnement de Familles Rurales, est à votre disposition le jeudi de 9h00 à 12h00 pour vous aider gratuitement dans vos démarches administratives.

Caisse Primaire d'Assurance Maladie :

si vous dépendez du régime général de sécurité sociale, quel que soit votre lieu d'habitation en Côtes d'Armor, vous devez désormais adresser tous vos courriers à cette seule adresse :

CPAM des Côtes d'Armor
22024 SAINT BRIEUC CEDEX 1

☎ 3646. Permanence à la Cité Administrative à Rostrenen, tous les mardis de 13h30 à 16h.

Association JALMALV permanence pour personnes endeuillées (écoute, soutien et accompagnement) - Cité Administrative dernier lundi de chaque mois sur rendez-vous ☎ 02.96.60.89.36

MSA D'ARMORIQUE : ☎ 02.98.85.79.79

Assistantes sociales :

Exploitants et salariés agricoles :

Mme Martine CHOVET

Retraités Agricoles : Mme Ludivine GRAVIER

CONSULTATION GRATUITE DE CONCILIEUR :

Cité Administrative à Rostrenen - 2^{ème} et 4^{ème} lundi du mois de 9 h à 12 h sans rendez-vous

MAISON MEDICALE DE GARDE AU CENTRE HOSPITALIER DE CARHAIX

le samedi de 12h à 20h - le dimanche de 8h à 20h
Se présenter à l'accueil de l'hôpital

URGENCES et SAMU : composez le 15

HORAIRE D'OUVERTURE DES DÉCHETTERIES

Les habitants de Paule peuvent se rendre aux déchetteries de :

⇒ **Carhaix** (Route de Maël-Carhaix)
du lundi au samedi de 9h à 12h et de 13h30 à 18h
☎ 02.98.93.37.36

⇒ **Rostrenen** (Zone Artisanale route de St Brieuc)
du lundi au samedi de 9h à 12h et de 13h30 à 18h
☎ 02.96.29.24.96

RESSOURCERIE TY RECUP



⇒ **Carhaix**

ZA de St Antoine

☎ 09 71 52 39 99

Le mardi, mercredi, vendredi et samedi de 14h00 à 18h00

⇒ **Rostrenen**

14, rue Marcel Sanguy

☎ 06 85 04 21 56

Le mardi de 10h00 à 18h00,
le mercredi de 14h00 à 18h00
et le samedi de 10h00 à 18h00.

TOUS AU COMPOSTAGE



Pour la réduction des déchets, le compostage joue un rôle très important !

En effet, les déchets compostables représentent environ 30 % de notre poubelle d'ordures ménagères. Riche en matière organique et en azote, le compost permet aussi de recycler ses déchets du jardin.

Pour un compost réussi, l'équilibre entre la matière humide riche en azote (épluchures, restes de nourriture, pelouse...) et la matière sèche riche en carbone (carton, branchages secs, feuilles mortes...) est indispensable. Il faut le mettre en contact avec la

terre pour que les micro-organismes puissent agir sur vos déchets et bien aérer en le remuant régulièrement. Après 6 mois à 1 an, une terre noire et riche servira d'engrais pour vos plantations.

La Communauté de Communes du Kreiz-Breizh met en vente des kits de compostage que vous pouvez acheter en déchèterie de Rostrenen et de Saint-Nicolas-Du-Pélem.



HALTE AUX LINGETTES DANS LES WC

Les lingettes de plus en plus présentes dans notre vie quotidienne présentent un inconvénient majeur si les utilisateurs ont le mauvais réflexe de les évacuer par les WC : elles obstruent les canalisations d'assainissement et la pompe de relèvement, contrairement aux indications mentionnées sur les emballages. Nous disposons de photos éloquentes mais nous n'avons pas souhaité les publier dans ce bulletin...

Si le problème perdure et afin de garantir le bon fonctionnement du réseau, **la commune sera dans l'obligation de faire réaliser des contrôles de chaque regard individuel.**



NUISANCES SONORES

Un certain nombre de plaintes parviennent en mairie quant aux nuisances générées par les **aboiments intempestifs** des chiens. Pensez à vos voisins qui travaillent peut-être la nuit et dorment le jour ou simplement qui ont besoin de calme en raison notamment de problèmes de santé.



LES NIDS DE FRELONS ASIATIQUES



SI JE TROUVE UN NID DE FRELONS ASIATIQUES, QUE DOIS-JE FAIRE ?

Contactez la mairie pour l'informer de la découverte du nid et lui communiquer vos coordonnées. Le référent communal se déplace pour expertiser le nid, recueille les informations nécessaires à sa destruction (adresse, hauteur, diamètre, support, accessibilité) et, si vous êtes propriétaire du terrain, il vous fait remplir une autorisation pour l'intervention d'un prestataire spécialisé. Le référent envoie les documents à la CCKB. La CCKB commande l'intervention au prestataire. Le prestataire intervient dans un délai de 3 jours maximum pour détruire la colonie et laisse un avis de passage.

Attention : toute intervention réalisée en dehors de cette procédure ne pourra faire l'objet d'une participation financière de la CCKB.



CCKB - Amélioration de l'habitat- Programme 2018-2021

La Communauté de Communes du Kreiz-Breizh a lancé, pour la période 2018-2021, une opération d'accès aux aides de l'ANAH pour les habitants propriétaires occupants du son territoire. A travers ce dispositif, la CCKB, en collaboration avec SOLIHA Côtes d'Armor, souhaite leur permettre :

- d'améliorer le confort de leur logement en diminuant la facture énergétique (travaux d'isolation, remplacement du système de chauffage...)
- d'adapter leur logement au vieillissement ou au handicap (aménagement de la salle de bains, rampe d'accès...) pour anticiper et prévenir les risques d'accidents domestiques ou répondre à un besoin immédiat.

Pour savoir si vous êtes éligibles aux aides de l'ANAH, vous pouvez vous rendre sur le site de l'ANAH avec le lien suivant :

<http://www.anah.fr/proprietaires/proprietaires-occupants/les-conditions-de-ressources/>

SOLIHA peut d'autre part vous accompagner dans votre projet en vous aidant à le définir, en vous donnant des conseils techniques et financiers et en vous aidant à trouver d'autres financements éventuels.

Une permanence mensuelle est tenue le 1er mardi du mois de 10 heures à 12 heures à la Cité Administrative de Rostrenen.

Pour tout renseignement :

⇒ Soliha : 02 96 62 22 00

⇒ CCKB : 02 96 29 18 18

L'ACCÈS AU TRAD (Transport Rural à la Demande)

Les personnes désirant utiliser le TRAD doivent acheter les tickets à la mairie ou à la CCKB. Les tickets sont vendus par carnet de 8 ou à l'unité. Ils ne seront ni repris, ni échangés, ni remboursés. Les tarifs sont les suivants :

Tickets rouges : 2,5 € le trajet quelle que soit la distance parcourue (soit 5 € aller-retour),

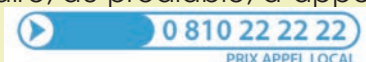
Tickets verts : 1 € le trajet pour les bénéficiaires des Restos du Cœur (soit 2 € aller-retour),

Tickets bleus : 0,50 € le trajet pour le transport des enfants vers les CLSH (centres de loisirs), la base nautique de Trémargat (enfants inscrits aux activités **T'é pas Cap et Cap Armor**), les activités **Cap Sports** et l'Ecole de Musique et de Danse du Kreiz Breizh (soit 1 € aller-retour).

Pour bénéficier du tarif de 0,50 €, une carte de transport doit être présentée aux artisans taxis avec le ticket. Pour l'obtenir, prendre rendez-vous au 02 96 29 18 18.

Pour rappel, les utilisateurs du service ne peuvent pas réaliser plus de 16 trajets par mois. Cependant, les trajets relatifs aux déplacements vers les Restos du Cœur ainsi que ceux liés aux déplacements des enfants vers les activités de loisirs, sportives et culturelles sont exclus de cette mesure.

Pour bénéficier du TRAD, il est nécessaire, au préalable, d'appeler la veille du déplacement la centrale de mobilité au numéro suivant :



SERVICES À DOMICILE DU CORONG



Les Comités d'Entraide de Maël-Carhaix et Callac ont fusionné en 2017 pour devenir le Service d'Aide à Domicile du Corong (SAD du Corong).

Afin de favoriser le maintien à domicile des personnes âgées ou en situation de handicap, le SAD du Corong vous propose divers services tels que les soins à domicile, l'aide à domicile, le portage de repas à domicile, le service de téléalarme.

Pour tout renseignement, n'hésitez pas à contacter le SAD du Corong qui est à votre disposition 4 rue de la Poste à Maël-Carhaix du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h – fermé le mercredi après-midi.

☎ **02.96.24.71.61** - fax : 02.96.24.65.70

E-mail : maintien-dom.mael-carhaix@wanadoo.fr

DYNAMIQUE EMPLOI SERVICE

Argoat Emplois Services a fusionné en 2017 avec l'association Dynamique Emploi Service de Loudéac.

Cette association propose une offre de services complète à l'attention de particuliers, d'entreprises, de collectivités locales, dans l'intervention à domicile (ménage, repassage...), les courses, le jardinage, la manutention, les travaux de peinture et tapisserie, l'aide au déménagement, les livraisons... L'association est agréée par l'Etat pour les services à la personne. Les dépenses ouvrent droit à une réduction d'impôt sur le revenu de 50 % des sommes payées à l'association.

D'autre part, l'association va continuer sa mission d'accompagnement auprès de tous les demandeurs d'emploi afin de les aider dans leur recherche d'emploi et leur proposer des missions de travail.

Dynamique Emplois Services est joignable

☎ **02.96.29.20.79.**

Le C.L.I.C

Le Centre Local d'Information et de Coordination Sud-Ouest Côtes d'Armor de Rostrenen accueille, informe, accompagne les aînés, leur entourage dans les démarches liées au maintien à domicile et au bien vieillir. Patricia JEANGEORGES - chargée de coordination, Lutèce COATRIEUX - chargée d'accueil et d'information, composent cette nouvelle équipe.

Le CLIC, service de proximité du Conseil Départemental, est à votre disposition à la :

Maison du Département

6 A rue Joseph Pennec

22110 Rostrenen

☎ **02 96 57 44 66**

Mail:

clic-sudouest-rostrenen@cotesdarmor.fr

INFORMATION DE L'OFFICE NATIONAL DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE DES CÔTES D'ARMOR



L'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre a pour mission d'accueillir, écouter, soutenir et orienter vers les services adaptés, les ressortissants de l'Office.

Vous êtes ancien combattant, veuve de guerre ou d'ancien combattant, pupille de la Nation, orphelin de guerre, invalide de guerre... Vous pouvez bénéficier des interventions financières en complément du dispositif national.

L'aide susceptible de vous être allouée est fonction de la nature de vos difficultés et de vos ressources.

Elle est mobilisable sous 2 ou 3 mois pour faire face à des difficultés ponctuelles : frais de déménagement, facture d'énergie, frais médicaux, frais

d'obsèques...

Des participations financières pour des frais d'aide ménagère ou de maintien à domicile peuvent être allouées, mais toujours en complément des prises en charge d'autres organismes : caisse de retraite, conseil départemental...

Vous souhaitez d'avantage d'information : Contactez-nous ☎ **02.96.68.01.44** ass.sd22@onacvg.fr ou au service départemental **4 rue Nicolas Copernic 22950 TREGUEUX**

MISSION LOCALE DU CENTRE OUEST BRETAGNE

La Mission Locale du Centre Ouest Bretagne accueille les jeunes de 16 à 25 ans sortis du système scolaire pour les accompagner dans leur insertion sociale et professionnelle.

Chaque jeune bénéficie d'un suivi personnalisé : il exprime ses besoins, ses attentes, ses aspirations. Le conseiller recherche des réponses adaptées dans les domaines de l'emploi, de la formation, mais aussi dans les domaines de la santé, du logement, de la mobilité, de la vie quotidienne et de l'accès aux droits.

Pour assurer ces fonctions d'accueil, d'information, d'orientation et d'accompagnement, les conseillers reçoivent le jeune en entretien sur rendez-vous au siège de la Mission Locale à Carhaix ou sur l'une des 11 permanences. Les jeunes de la Communauté des Communes du Kreiz- Breizh peuvent être reçus soit à la mairie de Maël-Carhaix les mardis après-midi soit à la Maison des Services Publics de Saint Nicolas Du Pélem, 2 rue Gustave Launay, les mardis matin.

☎ 02 98 99 15 80 ou contact@missionlocalecob.bzh

N'hésitez pas à prendre rendez-vous avec un conseiller au plus près de votre domicile.

Adresse du siège de la Mission Locale :

Mission Locale Centre Ouest Bretagne
36, rue de l'Eglise - BP 220 -29 834 CARHAIX-PLOUGUER Cedex
<http://www.missionlocalecob.bzh/>
Du lundi au vendredi de 9h à 12h / 14h à 17h – le samedi de 9h à 12h



ACCUEIL ECOUTE FEMMES

Communiqué de l'association ADALEA

La violence n'est pas facile à déceler, tant la personne concernée a tendance à cacher la vérité - parfois à ses propres yeux - ou encore à minimiser la gravité de la situation.

Le combat qu'elle mène pour maintenir l'unité familiale, la crainte des conséquences qui pourraient résulter de ses démarches, notamment quant au sort réservé aux enfants, peut amener une réticence à dévoiler la violence à des intervenants institutionnels.

Accueil Ecoute Femmes devient un lieu où la femme vient déposer son secret qu'elle ne peut dire à

quelqu'un d'autre parce qu'elle a honte et qu'elle se trouve sous la domination de son conjoint et la plupart du temps très isolée.

Accueil Ecoute Femmes assure :

- Un service d'écoute téléphonique pour les femmes victimes de violences conjugales
- Un accompagnement psychosocial des femmes en individuel ou en collectif au sein d'un groupe de parole (accueil sur Saint-Brieuc / permanences délocalisées)
- Une prise en compte des enfants qui vivent dans un climat de violence
- Des actions de sensibilisation et de formation pour les professionnels

Pour contacter Accueil Ecoute Femmes ☎ 02.96.68.42.42



Chantage, humiliation, injures, coups... Les femmes victimes de violences peuvent contacter le 3919. Gratuit et anonyme, ce numéro de téléphone est accessible 7 jours sur 7 (de 9h à 22h du lundi au vendredi et de 9h à 18h les samedis, dimanches et jours fériés)

CÔTES D'ARMOR HABITAT

REHABILITATION DES 3 LOGEMENTS LOCATIFS RUE PORS AN HOZ

Travaux réalisés :

- Isolation par l'extérieur ITE de 16 cm d'épaisseur
- Isolation des combles avec 30 cm d'isolant
- Remplacement des menuiseries extérieures avec volets roulants intégrés électriques
- Remplacement des portes d'entrée et des VMC
- Remplacement des convecteurs électriques par des radiateurs de chaleur douce, remplacement des robinetteries avec mitigeur et économiseur d'eau, mise en place de chasse d'eau économique
- Peintures extérieures

Coût des travaux : 138 298 € soit 46 100 € par logement

A noter que la commune dispose d'un parc locatif public composé de 6 logements communaux et de 17 logements propriété de Côtes d'Armor Habitat.



DES NOUVELLES DU SITE NATURA 2000...

L'animation du site Natura 2000 du « Complexe de l'est des Montagnes noires » a démarré ce printemps dernier. Afin de préserver certains habitats naturels et espèces, notamment des landes et des tourbières, plusieurs outils financiers ou d'accompagnement sont proposés aux usagers, exploitants et propriétaires sur le site.

Et c'est la tourbière de Kudel, à Spézet, qui a pu bénéficier la première de mesures de gestion. Intégrés au site Natura 2000, l'étang de Kudel et sa digue, établis par l'Homme il y a plusieurs millénaires, permettent le maintien en eau de la tourbière. Or une brèche, entre le moine de vidange et la digue, a été constatée il y a deux ans. L'eau s'infiltrant, le moine ne pouvait plus jouer son rôle de contrôle du niveau d'eau de l'étang et le bon fonctionnement de la tourbière risquait de se trouver menacé. Les propriétaires, M. et Mme de Thoré, ont donc sollicité un financement Natura 2000 pour réparer l'ouvrage.

L'entreprise locale Terre Alternative, basée à Spézet, a été chargée de ce chantier, en octobre, après vidange de l'étang. Un batardeau a été installé autour du moine pour permettre le coffrage et le bétonnage de la zone entre le moine et la digue, assurant à nouveau l'étanchéité de l'ouvrage.

Cette mesure prend la forme d'un contrat entre l'État et ici le propriétaire. Ce type de contrat permet aux personnes (exploitants ou propriétaires) de solliciter des aides financières pour mener des actions favorables à la biodiversité (fauche, pâturage, réouverture, mesures forestières, travaux etc.). Il sera encore possible de solliciter des aides en 2020, après quoi la réforme de la politique européenne et notamment de la PAC, nécessitera un délai avant la mise en place de la prochaine période de subvention.

Pour toute demande de renseignement sur le site Natura 2000, contactez la chargée de mission, Tanya SIMON tanya.simon@espaces-naturels.fr ☎02 96 29 32 59.



Calendrier des FÊTES 2020

Samedi 8 février	Soirée crêpes à Plévin Amicale Laïque Paule-Plévin
Vendredi 1er mai	Tournoi de football A.S La Montagne – Stade de Plévin
Lundi 1er juin	Pardon de Saint-Eloi
Samedi 6 juin	Journée sportive A.S La Montagne – Stade de Paule
Dimanche 26 juillet	Cérémonie du Souvenir au Mémorial de La Pie
Samedi 15 août	Pardon de Lansalaün
Samedi 19 septembre	Repas Ass. Protection Patrimoine 2 Chapelles

Les ASSOCIATIONS PAULOISES

Amicale Laïque Paule-Plévin	Co-Présidentes : RIVOALLAND Mireille (06.83.67.56.54) KEREVER Sandrine (06.61.56.57.94)
Club du 3 ^{ème} Age	Présidente : BOURDONNAY Joëlle (02.96.29.83.75)
Association Sportive La Montagne	Co-Présidents : TROUBOUL Thomas (06.59.09.10.86) DANIEL Patrice (06.31.63.70.92)
A.F.N.	Président : BESCOND René (02.98.93.18.13)
Société de Chasse	Président : TREUSSARD Loïc (06.74.70.97.60)
Association Protection du Patrimoine des 2 chapelles	Présidente : LIVET Laurence (02.96.29.60.68)
Association Paule, Culture, Patrimoine	Président : SPARFEL Jean Pierre (02.96.24.33.05)



Les associations doivent obligatoirement joindre à leur demande de subvention annuelle :

- le bilan financier de l'année écoulée
- l'ensemble des avoirs financiers
- un RIB

Toute demande incomplète ne sera pas prise en compte en 2020.



LES ATELIERS NUMERIQUES

En partenariat avec la commune de Rostrenen, l'Asept Bretagne, association de prévention santé et partenaire des caisses de retraite, organise une réunion publique, destinée aux personnes retraitées, qui aura lieu :

Lundi 06 janvier 2020 à 14h30

Résidence Autonomie de Cornouaille (foyer-logements)
1 rue de Cornouaille - 22110 ROSTRENEN



Afin de présenter les Ateliers Numériques, qui débiteront le lundi 20 janvier à Rostrenen pendant 4 semaines. Ces ateliers visent à promouvoir l'utilisation du numérique comme vecteur de lien social, de mobilité, d'accès aux droits, d'ouverture sur l'information et sur le monde. **Ils permettront aux participants de se familiariser avec les nouvelles technologies, apprendre à se servir d'une tablette, apprendre à utiliser internet (boîte mail, démarches en ligne) etc.**

Informations pratiques

- 5 séances de 3h00 chacune
- Mise à disposition d'une tablette numérique pendant les séances
- Groupe de 8 à 10 personnes
- Participation financière de 20 € pour la totalité de l'atelier

Contact(s) : ☎ 02 98 85 79 25 - asept.bretagne@msa-services.fr - rue Hervé de Guébriant - 29800 Landerneau
asept-bretagne.fr

Association **“LA PIERRE LE BIGAUT, MUCOVISCIDOSE”**

Résultats communes traversées en 2019

Communes	Résultats	Communes	Résultats
BON-REPOS-SUR-BLAVET	1 600,00 €	PAULE	1 600,00 €
DUAULT	100,00 €	PEUMERIT-QUINTIN	50,00 €
GLOMEL	620,00 €	PLEVIN	949.13 €
GOUAREC	1 425,00 €	PLELAUFF	270,00 €
KERGRIST-MOELOU	130,00 €	PLOUGUERNEVEL	500,00 €
LANRIVAIN	342.00 €	PLOUNEVEZ-QUINTIN	300,00 €
LE MOUSTOIR	500,00 €	SAINTE-BRIGITTE	1 121,52 €
LESCOUET-GOUAREC	121,00 €	SAINT-NICODEME	100,00 €
MELLIONNEC	210,00 €	SAINT-SERVAIS	42,00 €
MAEL-CARHAIX	1 550,00 €	TREBRIVAN	450,00 €
			TOTAL : 11 880,65 €

BILAN D'UTILISATION DES FONDS 2019

RECHERCHE	MONTANT EN €
INFECTION et INFLAMMATION	
• Dr Françoise BOTTEREL - Créteil	12 000 €
• Dr Rozenn LE BERRE – Brest	14 456 €
• Dr Pascale FANEN – Créteil	18 000 €
	TOTAL : 44 456 €
GENETIQUE - FONCTION CFTR - THERAPIE CELLULAIRE	
• Dr Pascal TROUVE – Brest	20 000 €
• Pr Claude FEREC – Brest	24 910 €
• Dr Albertina DE SARIO – Montpellier	31 500 €
• Dr Loïc GUILLOT – Paris	87 000 €
• Dr Christelle CORAUX – Reims	33 800 €
• Dr Valérie URBACH – Paris	12 000 €
• Dr Stéphane SIMON – Créteil	19 000 €
• Dr Olivier NAMY – Orsay	53 600 €
• Dr Charles Henry COTTART – Paris	67 279 €
• Dr Isabelle CALLEBAUT – Paris	50 455 €
	TOTAL : 399 544 €
PATHOLOGIES ASSOCIEES – SCIENCES HUMAINES – TRANSPLANTATION	
• Dr Béatrice CHARREAU – Nantes	14 000 €
• Pr Marcel CALVEZ – Rennes	33 000 €
• Dr Laurence KESSLER – Strasbourg	39 000 €
• Dr Benjamin MAUROY - Nice	50 000 €
	TOTAL : 136 000 €
TOTAL RECHERCHE	580 000 €
AIDE AUX CENTRES DE SOINS	
Dr Isabelle DANNER-BOUCHER – Centre de transplantation thoracique de Nantes	32 000 €
AIDE à LA QUALITE DE LA VIE DES PATIENTS HOSPITALISES	
CRCM Bretons	8 000 €
Dr Laurent MEIJER – Roscoff – RECHERCHE MODULATEURS ET CORRECTEURS DU GÈNE Dotation Fondation Groupama Loire Bretagne – Maladies rares	30 000 €
TOTAL	650 000 €

Personnes âgées



RESIDENT EN MAISON DE RETRAITE OU FOYER-LOGEMENTS

Des colis de Noël ont été distribués par les membres du Centre Communal d'Action Sociale aux personnes âgées de Paule résidant en maison de retraite ou foyer-logements. Les personnes âgées de 90 ans et plus qui sont à domicile ont également reçu la visite des élus.

ÉTAT CIVIL ANNÉE 2019

NAISSANCES

- Eloi KERNEIS, 3 Toulhallec, né le 22 février
- Lucas HENDRICX, 4 Kerroullaire, né le 15 avril
- Clément Jean-Baptiste Daniel COUTEY, 1 Le Lestrou, né le 22 juin
- Rose Anaïs Graziella GUEGUEN, 1 Lotissement de Kéristen Vian, née le 6 août
- Emma Claude COLLIOU, 3 Kerdèle, née le 11 août

Bienvenue aux bébés et toutes nos félicitations à leurs parents.

MARIAGES

- Jean Bernard Germain COINCHELIN, retraité, et Madeleine Bernadette Louise Eugénie LECOMTE, retraitée, domiciliés 6 impasse du 19 mars 1962, mariés le 31 mai
- Patrick Robert Paul BREMOND, cuisinier, et Christèle Nadine Jacqueline CAHAGNE, sans profession, domiciliés 1 Kéramprovost, mariés le 14 septembre
- Fabien COJEAN, technicien territorial, et Cécile THÉPAULT, technicienne territoriale, domiciliés 10 Kerroullaire, mariés le 21 septembre

Tous nos vœux de bonheur aux mariés de l'année.

DÉCÈS

- Léon Marie LE DU, 80 ans, 5 Croas Ty Névez, décédé le 23 décembre 2018
- Jean Noël Bernard HAMON, 71 ans, 3 Kerdanet, décédé le 9 janvier
- Marie Georgette Nicole ROBIN veuve LOZAC'H, 81 ans, 2 Kerjolliff, décédée le 21 mars
- Gérard Gilbert CHARDAC, 71 ans, 3 Bellevue, décédé le 17 avril
- Yann RINGENWALD, 50 ans, 3 Place de l'Eglise, décédé le 18 juin
- Henriette Marie Louise BERTHOU veuve LE GUENNEC, 92 ans, 7 rue de la Pie, décédée le 5 août
- Roland Michel KIPP, 64 ans, 5 Castellaouénan, décédé le 15 août
- Yves André LAIZET, 78 ans, 1 Lesvenez, décédé le 16 octobre
- Marie Hyacinthe HERVÉ veuve DANIEL, doyenne de la commune, 96 ans, 5 Toulhallec, décédée le 18 octobre

Nous renouvelons nos condoléances aux familles qui ont perdu un être cher.

Nota : l'édition du bulletin municipal étant close le 15 décembre, tous les événements relevant de l'État Civil et survenant après cette date seront publiés dans le bulletin 2020.



Le budget principal 2019 s'équilibre à hauteur de 14 114 246 € en fonctionnement et 7 445 096 € en investissement. Bien que

les recettes fiscales aient été lourdement impactées par la fermeture de la Base Intermarché, provoquant une chute du produit attendu, celles-ci ont été partiellement amoindries grâce à une compensation des pertes de produit de la contribution économique territoriale et la reprise des bâtiments par la coopérative agricole Triskalia. Enjeu majeur pour le territoire, une nouvelle dynamique économique est en cours, laissant entrevoir des perspectives patentes pour les années à venir.

Les taux d'imposition votés au niveau intercommunal sont restés inchangés depuis la réforme fiscale liée à la suppression de la taxe professionnelle en 2010 et applicable en 2011 ainsi que pour les trois taux des ménages qui ont été maintenus sur cette période. De même, le taux de la taxe d'ordures ménagères est immuable depuis 2009 malgré une aggravation du coût du service. La rigueur dans la gestion des actions et services portés par la CCKB a permis de ne pas avoir recours à une augmentation de la pression fiscale.

Après les nécessaires périodes de concertation et de préparation, les gros investissements structurants de cette mandature se sont concrétisés en 2019 grâce à une réserve de crédits combinée à des cofinancements significatifs en lien avec les principaux partenaires financiers ainsi que la réalisation d'un emprunt de 1,5 Millions d'euros, sur 35 ans, pour financer la deuxième tranche du Plan Bretagne Très Haut Débit :

- **L'extension du Parc d'Activités** de Kerjean à Rostrenen : suite à l'enquête publique, les marchés de travaux devraient être lancés au cours du 1er trimestre prochain et les entreprises nouvelles pourront s'y installer dès septembre 2020. Avec l'éolien, l'économie constitue la principale ressource interne pour permettre le développement des services communautaires et le soutien au tissu associatif local ;

- **L'abattoir intercommunal** : le territoire de la CCKB a été retenu comme site d'application du laboratoire d'innovation territorial « Ouest territoires d'élevage » au titre de la problématique du bien-être animal. Suite à la mise en place d'une action de valorisation de l'élevage local, la CCKB a financé un programme de travaux de 230 000 € dont la majeure partie est déjà engagée ;

- **L'Eolien** : plusieurs projets sont en cours d'étude sur le territoire dont celui de Lan Vras à Kergrist-Moëlou ; l'autorisation de construire a été accordée le 24 juin 2019 et est aujourd'hui purgée de tout recours ce qui permet d'entrevoir une livraison des trois éoliennes pour l'été 2021. Celles-ci apporteront une taxe liée à l'Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux (IFER), significative pour la collectivité ;

- **La maison des landes et tourbières** à Kergrist-Moëlou avec la réhabilitation de deux bâtiments mis à disposition de l'association CICINDELE pour la valorisation du patrimoine naturel et la sensibilisation des publics à l'environnement. L'architecte du programme a été retenu, le permis de construire doit être déposé en décembre et les travaux débiteront courant du 1er semestre ;

- **L'Institut des Jardins et du Paysage de Bretagne** à Lanrivain dont les travaux ont débuté fin 2018 et s'achèveront en juin prochain avec la construction de la halle et d'un jardin fantastique, lieu d'excellence artistique, culturelle et environnementale ;

- **La transformation d'une maison d'habitation en annexe au musée de la Résistance** en Argoat à St-Connan : afin de permettre à l'association de développer ses activités, notamment des expositions temporaires, les travaux devraient être réceptionnés fin du 1er semestre prochain. La société porteuse des éoliennes sur Plésidy contribuera à hauteur de 50 000 € pour cette opération.

Parallèlement, la CCKB s'est engagée au cours de cette année sur deux projets innovants :

- **Web Radio** : en partenariat avec l'Education Nationale, ce projet pédagogique novateur est axé sur l'oralité : débats, reportages, interviews, chroniques, possibilité d'émissions interactives, podcasts (créations audio). Après une phase d'expérimentation au niveau du RPI Paule/Plévin, ce projet sera développé à l'échelle du territoire communautaire dans les écoles publiques et privées. L'apprentissage de ce nouvel outil a pour objectif de valoriser les richesses et les atouts de notre territoire et de promouvoir des associations en lien avec l'environnement, la culture ou bien encore le patrimoine.

- **Maison France Services**, mise en place d'un bus itinérant avec la MSA : par circulaire du 1er juillet 2019, le gouvernement a souhaité réformer les anciennes maisons de services au public (MSAP). Conjointement au projet porté par la ville de Rostrenen pour renforcer les services publics au sein de la cité administrative, ce bus itinérant viendra compléter l'offre, sans y porter concurrence et sillonnera l'ensemble des communes avec des permanences fixes pour faciliter les démarches des usagers, toucher des personnes isolées et désorientées notamment face à l'outil numérique. Ce projet communautaire devra être finalisé en début d'année pour être opérationnel au cours du second semestre 2020.

2019 fut aussi l'occasion de voir tout le travail accompli durant cette première année par les 105 enfants du Dispositif d'Éducation Musicale et Orchestrale à vocation Sociale (DEMOS) lors d'un double spectacle en juin. Depuis la rentrée dernière, encore plus d'ateliers sont proposés : une sortie à l'opéra de Rennes est au programme ainsi qu'un concert dans la grande salle du Quartz à Brest. Ce projet se prolongera jusqu'en juin 2021 et se conclura, en apothéose, par un concert à Paris.

Enfin, il faut noter que dans le cadre du renouvellement des conseils municipaux en mars 2020, en application du droit commun dressé par le cadre législatif, le nouveau conseil communautaire sera composé de 40 délégués (34 aujourd'hui) selon la répartition suivante : Rostrenen (7), Plouguernevel (3), Saint-Nicolas du Pélem (3), Maël-Carhaix (3), Glomel (3), Bon-Repos sur Blavet (2), Plounévez-Quintin (2), Gouarec (2), Paule (1), Trébrivan (1), Plélauff (1), Kergrist-Moëlou (1), Lanrivain (1), Mellionec (1), Locarn (1), Canihuel (1), Saint-Connan (1), Saint-Gilles-Pligeaux (1), Lescouët-Gouarec (1), Trémargat (1), Sainte-Tréphine (1), Peumerit-Quintin (1), Saint-Ygeaux (1).

VIE COMMUNALE Rétrospective de l'année 2019

LES COMMÉMORATIONS



01



02

01/ Dépôt de gerbes au Mémorial de La Pie par les anciens résistants, les anciens combattants, les témoins de cette époque, les familles des déportés et victimes civiles.

02/ Commémoration du 11 novembre, date de l'armistice 1914-1918.

LES ASSOCIATIONS

Lieu d'expression d'un bénévolat désintéressé, le monde associatif fait preuve d'un dynamisme et d'une créativité exemplaires. En témoignent ces quelques photos cueillies tout au long de l'année écoulée.



03



04

03/ Paule, Culture, Patrimoine : pose du panneau sur la place, point de départ des principaux circuits de randonnée.

04/ L'atelier « calligraphie » à l'occasion de l'exposition de fin de session.



05/ Soirée country organisée par l'Amicale Laïque.

06/ Public attentif à l'Assemblée Générale de l'AS La Montagne.

07/ Concours de chiens d'arrêt à l'initiative de la Société de Chasse.

08/ Traditionnel pardon de Lansaláun organisé par l'Association pour la Protection du Patrimoine des deux Chapelles.



09



10



11



11

09/ Mise à l'honneur de Marg, ressortissante britannique au **Club des Aînés**.

10/ Assemblée générale de la **FNACA**, sous la présidence pour la 30ème année consécutive de René Bescond.

11/ Soirée raclette proposée par l'**inter-associations** au profit de la recherche contre la mucoviscidose et remise des chèques aux responsables de la PLB.



12/ Visite de Madame la Sous-Préfète dans l'ancien canton de Maël-Carhaix avec un arrêt apprécié sur la commune de Paule.

13/ Réception des bébés de l'année 2018 et de leurs heureux parents lors de la cérémonie des vœux.

14/ Traditionnel repas du CCAS, occasion pour nos aînés de passer ensemble une agréable journée en compagnie des membres du CCAS et des élus.

15/ Visite du doyen, Roger Quéméner, par les élus et les membres du CCAS.



16



17



18



19



19

16/ La lyre de la statuette retrouvée à Paule en 1988 reprend vie grâce au luthier-chercheur en archéo-musicologie, Julian Cuvilliez.

17/ Rencontres des assistantes maternelles dans le cadre du RPAM (Relais Parents Assistantes Maternelles).

18/ Atelier « Théâtre » organisé par l'Ecole de Musique et de Danse du Kreiz-Breizh.

19/ Lancement des illuminations de Noël et arrivée du Père Noël en calèche tractée par Loulou le poney sous la conduite experte d'Océane Le Gall. Distribution de friandises aux enfants, les parents ont quant à eux apprécié le vin chaud et les gâteaux faits maison !